

Association Marocaine de Protection des Plantes (AMPP – Maroc)

Règlement d'attribution de :



***Bourses d'études universitaires
(PFE, Master et doctorat) dans un institut
supérieur ou une université marocaine.***



Bourses de l'Association Marocaine de Protection des Plantes (AMPP)

A. OFFRE DE BOURSES

L'Association Marocaine de Protection des Plantes (A.M.P.P.) offrira 2 bourses d'étude (Master et Doctorat) et 2 bourses d'appui aux PFE à des étudiants méritants afin de poursuivre des études supérieures dans une institution d'enseignement supérieur au Maroc

Cette offre de bourse est:

- destinée exclusivement à des étudiants de nationalité marocaine régulièrement inscrits dans une institution public d'enseignement supérieur en vue de la préparation d'un PFE, d'un Master ou d'un Doctorat dans le domaine de la protection des plantes;
- réaliser des recherches dans le domaine de la protection des plantes au Maroc.

B. CONDITIONS FINANCIERES

- La bourse est constituée d'une enveloppe budgétaire dont le montant varie en fonction de la nature du diplôme préparé et des activités à réaliser (Annexe 1) ;
- Le montant global de la bourse est de quarante mille dirhams (40 000,00 Dhs) pour la préparation d'un Doctorat, de vingt cinq mille dirhams (25000,00 Dhs) pour le Master et de dix mille dirhams (10 000 Dhs) pour le PFE;
- La durée du bénéfice de la bourse est fixée à deux (2) ans pour le Master et le Doctorat et d'un semestre pour le PFE;

- La périodicité d'attribution des bourses est annuelle pour le TFE, alors qu'elle est de deux (2) ans pour le Doctorat et le Master;
- La bourse débute à la date d'attribution et prend fin au terme de la période pour laquelle elle a été attribuée (2ans pour le Doctorat et la Master, 1an pour le PFE) ou à la date où le boursier obtient le diplôme pour lequel la bourse lui a été attribuée ou à une date antérieure pour cause d'abandon d'études, d'expulsion de l'établissement d'accueil, ou de suppression de la bourse;
- Les candidats retenus doivent présenter un programme d'emploi annuel précisant les rubriques et les dépenses selon les modalités du tableau présenté à l'annexe 1. Ce programme doit être validé par le bureau de l'AMPP;
- Le candidat doctorant retenu doit présenter à la fin de la première année un rapport sur l'état d'avancement des activités de recherche. Le versement de la deuxième année sera décidé sur la base d'évaluation de ce rapport par le bureau de l'AMPP, avec l'appui d'un comité scientifique.

C. CRITERES D'ELIGIBILITE :

Les candidats à la demande de Bourses d'études universitaires doivent satisfaire les conditions d'attribution énumérées ci-dessous :

1. Etre de nationalité Marocaine et régulièrement inscrit dans une institution d'enseignement supérieur officiellement accrédité pour la délivrance de diplôme d'Ingénieur, Licence, Master et Doctorat dans les domaines des sciences biologiques ou des sciences agronomiques.
2. Le thème de recherche pour l'obtention des diplômes énumérés doit se rapporter à un cursus correspondant aux champs d'action prioritaire de l'Association Marocaine de Protection des Plantes dont:
 - Etude des agents de maladies des plantes cultivées ;
 - Etude des ravageurs et ennemies des cultures;

- Etude des techniques et stratégies de protection et amélioration des cultures.

3. La demande d'attribution de la bourse de l'AMPP doit comporter clairement le projet de recherche en rédigeant un texte permettant de comprendre l'objectif de l'étude, la pertinence du thème choisi et les conditions professionnelles et les chances de réussite de la recherche proposée.

Pour la recherche doctorale, le candidat doit présenter un projet de thèse définissant clairement la problématique, les objectifs scientifiques de la recherche, la méthodologie détaillée du travail et le planning de sa réalisation. La priorité sera accordée aux projets novateurs dans le domaine de la protection des plantes.

D. ANNONCE DES BOURSES

L'offre de bourses de l'AMPP sera annoncée sur le site de l'AMPP et un courrier sera adressé au directeur de recherche et au candidat retenu.

E. CRITERES D'ATTRIBUTION

L'AMPP sélectionnera les candidats selon les critères suivants:

- Le parcours académique du candidat (préacquis dans le domaine de protection des plantes);
- La pertinence de la thématique de recherche proposée dans la contribution à une meilleure adéquation des activités de recherche avec le développement agricole;
- La démarche scientifique proposée.

L'AMPP fera un traitement strictement confidentiel de tous les documents et informations présentés pour la candidature à l'obtention de la bourse.

Le dossier de candidature à la bourse de l'AMPP est composé de :

- Un formulaire de candidature (Formulaire de l'annexe 2);



- Une photocopie de la carte d'identité Nationale;
- Une attestation d'inscription (pour les candidats PFE et Master) ou d'acceptation de candidature aux études doctorales dans une institution d'enseignement supérieur Marocain;
- Les relevés de notes détaillés de chaque année de la formation universitaire ainsi que les mentions obtenues;
- Deux lettres de recommandation signées et scellées sous enveloppe cachetée par le directeur de recherche et le responsable académique ou administratif de l'institution de rattachement;
- Une lettre de motivation (en français);
- Le projet de recherche.

Le dossier de candidature doit être adressé à :

Association Marocaine de la Protection des Plantes - AMPP

Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II

B.P. 6475 – Rabat – Instituts 10100

Rabat

Date de dépôt de candidature :

La date limite de dépôt du dossier de candidature est fixée au 30 juin de l'année académique pour la préparation d'un Master ou d'un Doctorat. Dans le cas du projet de fin d'étude pour les candidats Ingénieurs ou Licence en biologie (PFE), le dossier de demande de la bourse AMPP doit être établi au cours du premier semestre de la dernière année de formation pour le cycle Ingénieur et Licence (Semestre 5) et déposé durant le même semestre avant la fin du mois de février.

La sélection sera assurée par un comité scientifique composé de spécialistes dans le domaine. Ce comité est désigné par le bureau de l'AMPP. Les dossiers seront examinés



dans une première étape de présélection. Les candidats retenus seront convoqués pour un entretien et une présentation orale de leur projet de recherche, devant le comité scientifique de l'AMPP.

F. DECLARATION D'ATTRIBUTION

La commission d'évaluation se réunira chaque année au mois de Janvier pour l'évaluation des dossiers de candidature et la sélection des candidats bénéficiaires de la bourse AMPP. L'annonce des candidats retenus sera publiée dans le site web de l'AMPP durant le mois de Mars de chaque année et un courrier sera adressé aux bénéficiaires.

Par ailleurs, une déclaration des bénéficiaires de la bourse AMPP sera énoncée durant le congrès de l'AMPP. Les boursiers recevront, en séance plénière, le chèque cadeau montrant la somme offerte à chaque candidat avec une brève présentation du candidat, du thème de recherche et de l'institution d'appartenance.



ANNEXE 1: REPARTITION BUDGETAIRE DES BOURSES PAR TYPE ET PAR RUBRIQUE ET LES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS A PRESENTER.

Rubriques	Montant (Dhs)			Documents justificatifs
	PFE	MASTER	DOCTORAT	
Bourse mensuelle	Non	625,00	1000,00	- Virement bancaire mensuel pour aider au coût de la vie.
Petit matériel	2000,00	2 000,00	2 000,00	- Présentation d'une demande signée par le professeur encadrant; - Devis.
Produits chimiques	2000,00	2 000,00	4 000,00	- Présentation d'une demande signée par le professeur encadrant ; - Devis.
Missions de travail au Maroc	1500,00	1000,00	2 000,00	- Présentation d'une demande signée par le professeur encadrant ; - Devis. - Accord bureau AMPP.
Participation aux séminaires au Maroc	1500,00	1 500,00	2000,00	- Présentation d'une demande signée par le professeur encadrant ; - Devis. - Accord bureau AMPP
Documentation	1000,00	1000,00	1000,00	- Présentation d'une demande signée par le professeur encadrant ; - Devis.
Reproduction de la thèse	2000,00	2000,00	5000,00	- Présentation d'une demande signée par le professeur encadrant ; - Devis.
Total	10 000,00	25 000,00	40 000,00	



ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR L'OBTENTION DE LA BOURSE AMPP-MAROC

1. CANDIDAT	
a. Nom & Prénom	
b. Coordonnées	Adresse :
	Ville :
	Code Postal :
	Courriel
	Téléphone :
c. Institution d'appartenance	Institution :
	Adresse :
d. Diplôme à préparer	Diplôme :
	Département :
	Laboratoire :
	Date de début thème de recherche :
f. Responsable pédagogique	Nom
	Téléphone
	Courriel
g. Directeur de recherche	Nom
	Téléphone
	Courriel
2. THEME DE RECHERCHE	
a. Intitulé exact	
b. Importance relative à la protection des plantes cultivées	
c. Lieu de réalisation	
d. Phases de réalisation	

Note : Pour la réponse aux questions du formulaire ci-dessus, le candidat doit fournir séparément tous les détails des différents éléments demandés.

Je soussigné,....., candidat à la bourse AMPP pour les études universitaires, que toutes les informations figurant ci-dessus sont complètes et correctes.

Date et Signature